

Communiqué de presse des partenaires sociaux de la CCT Location de services

Dübendorf, le 22 avril 2016

La nouvelle CCT Location de services entre en vigueur le 1^{er} mai 2016

Désormais, c'est officiel: la nouvelle CCT Location de services (CCTL 2016-2018) entre en vigueur au 1^{er} mai 2016 et expirera à la fin de l'année 2018. La décision d'extension de la convention collective de travail est approuvée par le Conseil fédéral. Les partenaires sociaux se sont entre autre mis d'accord pour augmenter progressivement les salaires minimums durant les prochaines années. Les firmes intérimaires et les entreprises locataires de services disposeront dorénavant d'une plus grande flexibilité dans la planification des engagements.

La nouvelle CCT Location de services, que les organes respectifs des parties signataires (swissstaffing – Union suisse des services de l'emploi, ainsi que les syndicats Unia, Syna, la Société des employés de commerce et Employés Suisses) ont approuvée, contient les nouveautés suivantes:

Nouveau domaine d'application

- La CCT Location de services s'applique désormais à toutes les entreprises locataires de services, indépendamment de la taille de l'entreprise.

Augmentation des salaires minimums

- Augmentation progressive des salaires minimums en Suisse alémanique et en Romandie.

Flexibilisation du temps de travail

- La limite du travail supplémentaire journalier ouvrant droit à supplément de salaire passe de 9 à 9,5 hres.
- La limite du travail supplémentaire hebdomadaire ouvrant droit à supplément de salaire demeure à 45 hres.

La CCT Location de services actuelle, soit la première CCT de la branche temporaire et représentant un acquis historique, est en vigueur depuis 2012. Les acquis des dispositifs conventionnels pour plus de 300 000 personnes seront étendus à toutes les entreprises locataires de services dans la nouvelle CCT. Elle comprend: standards minimums obligatoires pour les conditions de salaires et de travail ainsi que réglementations généreuses dans le domaine de la formation continue, de l'assurance d'indemnité journalière maladie et de la prévoyance professionnelle.

Grâce au fonds destiné à la formation continue (temptraining), les travailleurs temporaires peuvent s'ouvrir de nouvelles perspectives professionnelles: ce fonds met à disposition jusqu'à 5000 francs par personne pour des cours de formation continue et l'indemnité de perte de gain. C'est ainsi que depuis sa création, 24 millions de francs ont été investis dans l'avenir professionnel de près de 14 000 travailleurs temporaires.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser aux partenaires sociaux:

Les partenaires sociaux du côté des employeurs

swisstaffing

Arie Joehro, Vice-directeur et responsable
du service juridique
Tél. 044 388 95 40
arie.joehro@swisstaffing.ch

Blandina Werren, responsable de la communication
Tél. 044 388 95 35
blandina.werren@swisstaffing.ch
(réponse aux questions/coordination des déclarations/interviews)

Les partenaires sociaux du côté des travailleurs

Unia

André Kaufmann
Responsable du dossier Location de
services
Tél. 079 400 37 09
andre.kaufmann@unia.ch

Syna

Hans Maissen
Membre de la direction
Tél. 079 221 30 50
hans.maissen@syna.ch

Employés Suisse

Gila Fröhlich
Conseillère juridique
Tél. 044 360 11 56
gila.froehlich@angestellte.ch

Société suisse des employés de commerce

Benedikt Gschwind
Partenariat social
Tél. 079 659 16 79
benedikt.gschwind@kfmv.ch

Annexes: CCTL – Salaire minimum

CCTL – Salaire minimum / CCLPP – Salario minimo / GAVP – Mindestlöhne

Gelernte Avec formation professionnelle Qualificati	2012-2015	2016	2017	2018
Kanton Tessin Tessin Ticino	Fr. 4'000.-	Fr. 4'000.-	Fr. 4'000.-	Fr. 4'000.-
Normallohngebiet Région de salaires normaux Zone salario normale	Fr. 4'000.-	Fr. 4'100.-	Fr. 4'150.-	Fr. 4'250.-
Hochlohngebiet* Région de hauts salaires* Zone salario alto*	Fr. 4'300.-	Fr. 4'400.-	Fr. 4'450.-	Fr. 4'550.-

Angelernte Avec expérience professionnelle Formati	2012-2015	2016	2017	2018
Kanton Tessin Tessin Ticino	Fr. 3'600.-	Fr. 3'520.-	Fr. 3'520.-	Fr. 3'520.-
Normallohngebiet Région de salaires normaux Zone salario normale	Fr. 3'600.-	Fr. 3'608.-	Fr. 3'652.-	Fr. 3'740.-
Hochlohngebiet* Région de hauts salaires* Zone salario alto*	Fr. 3'870.-	Fr. 3'872.-	Fr. 3'916.-	Fr. 4'004.-

Ungelernte Sans formation professionnelle Non qualificati	2012-2015	2016	2017	2018
Kanton Tessin Tessin Ticino	Fr. 3'000.-	Fr. 3'000.-	Fr. 3'000.-	Fr. 3'000.-
Normallohngebiet Région de salaires normaux Zone salario normale	Fr. 3'000.-	Fr. 3'200.-	Fr. 3'300.-	Fr. 3'400.-
Hochlohngebiet* Région de hauts salaires* Zone salario alto*	Fr. 3'200.-	Fr. 3'400.-	Fr. 3'500.-	Fr. 3'600.-

*Agglomération Bern, Arc Lémanique sowie BS, BL, GE, ZH

*Agglomérations de Berne, l'Arc lémanique et BS, BL, GE, ZH

*L'agglomerato di Berna, l'Arco lemanico e BS, BL, GE, ZH